



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018
18 H 00 – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE CASTELLANE
=(= »)=

Date de la convocation : 5 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le onze du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de CASTELLANE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à dix-huit heures, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TERRIEN, Maire.

Présents : MM. TERRIEN, PASSINI, Mmes BRONDET, CAPON, M. GUES, Mme GAS, M. RIVET, Mme BREMOND, M LEFEBVRE, Mmes DESAILLOUD, THOMAS.

Excusés : Mme CHALVE (Pouvoir à Mme BRONDET), M. GOLÉ (Pouvoir à M. GUES), MM. CAUVIN, VILLATA.

Absents : M. SILVESTRELLI, GAGLIO.

Secrétaire de séance : Mme GAS Yolande

=(= »)=

M. TERRIEN soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu du 20 août 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

I- DÉLIBÉRATION N°1 – CESSION ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 5 Juillet 2018 il a été décidé de procéder à la cession d'un bâtiment communal et d'une partie de la parcelle C 731, sis à la zone artisanale. Suite à la défection des acheteurs (Mmes KRUTTEN et HIGONNET), Monsieur le Maire indique que la SCI JKA Immobilier, dont les gérants sont Monsieur CHABANE Kalim et M. GOFFARD Jérôme, se porte acquéreur de ces biens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la cession du bâtiment et d'une partie de la parcelle cadastrée C 731, selon le document établi par M. BOYER, géomètre.
- **Approuve** le montant de cette vente à la somme de 80.000€ (quatre-vingt mille euros)
- **Charge** Maître Valérie VASTINE-DECLEF, notaire à Saint André les Alpes, de l'établissement du compromis de vente et de l'acte
- **Mandate** Monsieur le Maire ou son 1^{er} adjoint, pour signer le compromis de vente, l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à cette décision

II – DÉLIBÉRATION N° 2- CENTRE BOURG – CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE CASTELLANE AU PROGRAMME TEPCV(TERRITOIRE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE) PHASE 3 –ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 13-20082018-111. Modification Plan de Financement

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune dans la maîtrise de l'énergie dans le cadre de l'A.M.I. Centre-bourg, et son souhait d'émarger au programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), porté par le Parc naturel régional du Verdon et la Communauté de communes Alpes Provence Verdon, qui offre la possibilité de financer des démarches ambitieuses de gestion de l'éclairage public et de rénovation énergétique du bâti public, et ce au travers du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

La commune souhaite ainsi s'engager dans un chantier de rénovation de ses bâtiments communaux, notamment l'immeuble sis rue du Mazeau et l'immeuble sis, 4 Boulevard St Michel accueillant l'Office de Tourisme Intercommunal. Ces investissements, qui concerneront l'isolation des combles, permettront d'améliorer la thermicité des bâtiments devront répondre aux critères techniques précisés dans l'appel à projet territorial TEPCV. La commune s'engage également à assurer le suivi de ses consommations d'énergie à l'issue des travaux réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de demande de soutien financier (ci-joint) dans le cadre du dispositif TEPCV
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

III –SUBVENTION D'EQUIPEMENT BAILLEUR SOCIAL H2P

A- DÉLIBÉRATION N° 3- SUBVENTION AU BAILLEUR SOCIAL « HABITATIONS DE HAUTE PROVENCE » (H2P)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 23 mai 2017 (n° 18-23052017-88) il a été décidé de verser une subvention au profit du bailleur social « Habitations de Haute Provence » (H2P) afin de réaliser la réhabilitation des logements sis sur la parcelle AC 3 « Ancienne gendarmerie ».

Il indique que cette subvention ne doit pas être inscrite en section d'investissement mais doit être inscrite à l'article 65745 section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le versement d'une subvention au bailleur social H2P d'un montant de 414.900€
- **Dit** que cette dépense sera inscrite à l'article 65745 section de fonctionnement
- **Autorise** Monsieur le Maire à verser cette subvention et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

B- DÉLIBÉRATION N° 4- DÉCISION MODIFICATIVE N°02/2018 – BUDGET GÉNÉRAL (M14)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PASSINI, adjoint au Maire délégué aux finances. Celui-ci présente la décision modificative n°02/2018, et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à modifier les sommes inscrites au Budget Général (M14), comme suit :

DM 02/2018 M14					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	libellé	montant	article	libellé	montant
1328	Subvention autres Etabl. H2P	-414.900,00	021	Virement du fonctionnement	-414.900,00
	TOTAUX	-414.900,00			-414.900,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	libellé	montant	article	libellé	montant
65745	Subvention H2P	414.900,00			
023	Virement à l'investissement	-414.900,00			
	TOTAUX	0			0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- **D'accepter** les modifications budgétaires comme ci-dessus évoqué.
- **De mandater** Monsieur le Maire pour procéder au versement de subventions inscrites à la présente décision modificative.

IV–QUESTIONS DIVERSES

A – INFORMATIONS – ANIMATIONS

- **Repas des voisins Quartier de La Lagne** : samedi 15 septembre 2018
les élus sont cordialement invité à l'apéritif qui se déroulera à 12h
- **Journées du Patrimoine** : les 15 et 16 septembre 2018
 - Samedi 15 septembre
 - * à 15h : conférence illustrée sur « Le Folklore enfantin »
 - * à 17h : inauguration de l'exposition « Le folklore enfantin »
 - Dimanches 16 Septembre
 - *à 10h : promenade jusqu'à la chapelle St Pons à Eoulx et pique-nique tiré du sac, organisé par l'association « Vivons heureux à Eoulx »
- **Emission Télévisée** : « VAQUI » sur France 3 le dimanche 16 septembre à 10h45
- **Inauguration de la crèche** : samedi 15 septembre 2018 à 9h30

B – HOPITAL « Ducélia »

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été saisi par différentes personnes (familles des patients, usagers, personnel ...) au sujet de la situation de l'hôpital de Castellane.

Le manque de personnel se fait ressentir et nuit au bon fonctionnement de cet établissement :

- Au niveau des infirmières : l'infirmière qui a la charge des patients, est appelé, très fréquemment en période estivale, afin d'assurer les petites urgences et assister, ou suppléer, les médecins
- Au niveau des aides-soignantes et agents des services hospitaliers : le personnel étant réduit, le travail est réalisé très rapidement et en temps réduit

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Arlette PRIVAT, qui fait état de la condition de travail des agents hospitaliers, et de ce fait des désagréments que subissent les patients du fait du manque de personnel. Malgré la bonne volonté et le professionnalisme des agents, il n'est pas possible d'assurer un service de qualité.

Monsieur le Maire a fait part, durant l'été, à Monsieur le Sous-Préfet des inquiétudes des familles, afin que l'Agence Régionale de Santé (ARS) en soit informée, et puisse envisager le recrutement d'une infirmière supplémentaire qui pourrait assurer les urgences.

Il propose à l'assemblée d'adresser un courrier à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Directrice de l'ARS des Alpes de Haute Provence, Monsieur le Directeur de l'Hôpital, Monsieur le Président du Conseil Départemental, aux parlementaires et aux conseillers départementaux du canton, afin

- de leur faire part des inquiétudes des élus, par rapport aux faits qui leurs sont relatés tant au niveau des usagers, des familles que du personnel
- de demander une évaluation de la situation financière de l'hôpital « Ducélia »

C – SIGNALISATION

Madame Carine THOMAS fait part de ses observations quant au positionnement des panneaux de signalisation routière concernant la limitation de vitesse à 30km/h dans la traversée de Castellane. Elle indique qu'il aurait été judicieux de faire débiter cette limitation de vitesse :

->En venant de Digne : au magasin de matériaux (embranchement chemin Notre Dame) au lieu du Monument aux morts.

-> sur la RD952 – Route des Gorges, après les écoles

Monsieur le Maire propose d'aller sur les lieux avec un plan afin de pouvoir faire des propositions. Il rappelle que ces routes (RD 4085 et RD 952) étant départementale, il convient d'avoir l'avis de la Maison Technique avant toute modification.

Un groupe de travail est constitué : M. Robert GUES, M. Jean-Paul RIVET, Madame Carine THOMAS, Madame Yolande GAS et M. Pascal LEFEBVRE ont la charge de ce dossier.

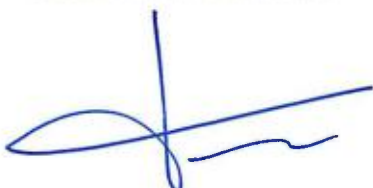
D – TOILETTES PUBLIQUES

Madame Carine THOMAS indique qu'elle a été interpellée au sujet des toilettes publiques de la rue du 11 Novembre : sanitaires très anciens (à la Turc) absence de papier toilette.

Monsieur le Maire indique qu'un projet de rénovation de ces toilettes publiques et de celles du jardin public est en cours d'élaboration, et que ces chantiers devraient être réalisés pendant la saison hivernale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

Le Maire
Jean-Pierre TERRIEN



Le secrétaire de séance



